

DL/EA

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	11.06.2026	D54	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT				

D E C I S I O N

par délégation du
Conseil Communautaire

OBJET	ESPACE FRANCE SERVICES BRIOUZE DEMANDE DE FINANCEMENT 2026
--------------	---

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2026-5 du 09 avril 2026, reçue en sous-préfecture le 10 avril suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité et notamment la délégation n° 26 ,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	11 JUIN 2026
Date de mise en ligne sur le site internet	12 JUIN 2026

Les Espace France Services a pour objet d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services, en milieu rural et urbain, pour tous les Publics. En outre, ce réseau présente un panel de services homogènes et cohérents plus larges que les dispositifs précédents de sorte à répondre au mieux aux besoins formulés par les usagers

Le financement de chaque structure est forfaitisé à hauteur de 47.500 € pour l'année 2026. Ce montant est réparti entre le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et le Fonds National France Services (FNFS).

Cette somme de 47.500 € est allouée au titre d'une participation pour le fonctionnement des structures déjà labellisées ce qui est le cas de l'établissement de Briouze. Il convient de préciser que l'EFS de Briouze étant situé en zone France Ruralité Revitalisation, un bonus de 10.000 € est accordé en complément du montant forfaitaire indiqué ci-dessus.

Compte tenu de ce qui précède, il convient de solliciter l'attribution de la somme précitée pour l'Etablissement France Services de Briouze.

LE PRESIDENT DECIDE :

DE DEPOSER une demande de subvention au titre du FNADT et du FNFS pour le fonctionnement l'Etablissement France Services de Briouze.

Le Président,

Jérémy PRÉVOST

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20260611-D54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2026
Publication : 12/06/2026